

Mode d'emploi et règlement intérieur des 3 Nuits sur Mars

Le club d'Astronomie de Mars (association loi 1901) organise un rassemblement d'astronomes amateurs désirant observer pendant plusieurs nuits. Ce rassemblement a lieu à Saint Romain le Désert, hameau de la commune de Mars (07320).

Le club met à disposition un terrain plat, avec une vue à 360°, permettant le camping pendant les 3 jours et les 3 nuits du rassemblement, sous tente ou en camping car. Des sanitaires (3 douches et 3 WC) sont disponibles à la salle des fêtes qui jouxte le terrain.

Vous pourrez vous brancher au 220 V sur le terrain d'observation exclusivement pour votre matériel d'astronomie, prévoyez vos rallonges électriques. Un point de recharge de batteries sera à votre disposition. Vous aurez aussi accès au WiFi sur le terrain.

Nous vous demandons de respecter les installations mises à votre disposition. Nous devons rendre les lieux et les équipements dans l'état où nous les avons trouvés.

Des containers de tri sélectif sont à votre disposition.

Les repas de midi, les repas du soir et les petits déjeuners seront pris en commun à la salle des fêtes. Ils sont compris dans le prix de votre inscription et sont gérés par l'organisation.

Votre matériel est sous votre responsabilité. L'association ne pourra en aucun cas être tenue responsable de problèmes, quels qu'ils soient, sur des biens ou des personnes pendant le rassemblement. Les participants au rassemblement doivent avoir une assurance de responsabilité civile. Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte.

Afin de privilégier la tranquillité des participants, nous comptons sur la vigilance de tous pour que les personnes présentes sur le terrain soient en possession de leur badge.

L'association n'est pas responsable si les conditions météorologiques ne permettent pas la pratique de l'astronomie. En aucun cas, les participants ne seront remboursés de leurs frais d'inscription si la météo était défavorable.

L'association se réserve le droit d'annuler le rassemblement, sans avoir à justifier de motif, au plus tard deux semaines avant le début du rassemblement.

Les participants au rassemblement s'engagent à respecter les autres participants, aussi bien dans la pratique de l'astronomie (éclairage adapté, intensité lumineuse des PC, pas de circulation automobile de nuit) que dans la vie en communauté (respect du sommeil, du temps aux sanitaires, etc...).

Les lasers ne sont pas autorisés.

Sur le terrain, nous placerons au mieux les participants par type d'activité (photographie, observation visuelle, spectroscopie, photométrie...) pour limiter la gêne due à l'éclairage ou aux écrans d'ordinateurs.

Pour préserver la convivialité, les places sont limitées. Les inscriptions seront enregistrées à réception du paiement et du bulletin d'inscription dans l'ordre de leur arrivée.

Au cas où vous désireriez vous désister, le désistement devra être annoncé au plus tard le 30 juin, les sommes versées seront remboursées (des frais de remboursement à hauteur de 10% vous seront alors retenus). Si le désistement est annoncé après cette date, aucun remboursement ne sera effectué, sauf cas de force majeure.

L'envoi de votre bulletin d'inscription vaut acceptation de ce règlement intérieur.